

**Conseil économique et social**Distr. générale
9 janvier 2026Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique**Quarante-quatrième réunion
Tanger (Maroc) (hybride), 28-30 mars 2026

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire**

Questions statutaires**Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la
Commission économique pour l'Afrique (couvrant la
période allant de mars 2025 à février 2026)****I. Introduction**

1. En 2025, la croissance du produit intérieur brut de l'Afrique devrait atteindre 3,9 %, soit une légère amélioration par rapport à la croissance de 3,5 % enregistrée en 2024, malgré les difficultés considérables auxquelles la région s'était heurtée tout au long de l'année¹. Au cours de la période considérée, toute une série de crises en cascade venues de l'extérieur de la région ont continué d'avoir des incidences sur l'économie des pays africains. Ces difficultés étaient, entre autres, les tensions géopolitiques mondiales, les enjeux commerciaux et le durcissement des conditions financières, ayant pour conséquence une dépréciation des monnaies, une hausse de l'inflation et le coût des emprunts. En outre, des sécheresses et des inondations de niveaux anormalement élevés, résultant des changements climatiques, ont endommagé les infrastructures et eu des répercussions sur la production agricole, les ressources ayant été réorientées vers les interventions d'urgence. En raison de cette conjonction de divers facteurs, la croissance s'était légèrement accélérée, mais elle restait insuffisante pour réduire sensiblement la pauvreté.

2. Le surendettement demeurait une menace grave. Plusieurs pays africains subissaient les conséquences d'une dette élevée², qui limitait leur marge de manœuvre budgétaire pour le développement. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a apporté son soutien à ses membres en proposant des

* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 mars 2026).

** E/ECA/COE/44/1/Rev.1.

¹ *World Economic Situation and Prospects 2026* (publication des Nations Unies).

² Fin décembre 2025, la Banque mondiale classait quatorze pays africains à faible revenu comme se trouvant en situation de surendettement élevé (Burundi, Cameroun, Comores, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Mozambique, Niger, République centrafricaine, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tchad et Zambie) et sept autres pays comme étant en situation de surendettement (Congo, Djibouti, Éthiopie, Malawi, Sao Tomé-et-Principe, Soudan et Zimbabwe). Voir www.worldbank.org/en/programs/debt-toolkit/dsa (site consulté le 9 janvier 2026).



solutions de financement innovantes et a insisté pour que des mécanismes d'allègement de la dette soient mis en place au niveau mondial.

3. Bien que la volonté politique de mettre en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine soit restée forte, son application effective avait été plus lente que prévu. Les échanges dans le cadre de l'Accord n'en étaient qu'à leurs débuts, de nombreuses entreprises ignorant les possibilités offertes. Le manque d'infrastructures et les obstacles non tarifaires étaient toujours un frein. La CEA a aidé ses membres à passer de l'élaboration de stratégies à leur mise en œuvre et à la participation aux échanges dans le cadre de l'Accord. Elle a également encouragé le développement de chaînes de valeur régionales.

4. Les pays africains ayant des difficultés à créer des emplois assez rapidement eu égard à la rapidité de la croissance du nombre de jeunes, l'industrialisation et le renforcement des compétences sont des priorités urgentes. La CEA a mis l'accent sur l'industrialisation, l'innovation et la solidarité régionale dans le cadre de marchés intégrés.

5. Compte tenu des enjeux sociaux et économiques du continent, et guidés par son cadre de programmation à moyen terme (2022-2025), l'action de la CEA porte sur cinq domaines d'action stratégiques et des deux domaines transversaux recensés avant le début de l'année. Les domaines d'action étaient les suivants : a) politiques macroéconomiques et financement du développement ; b) intégration régionale, diversification économique et industrialisation ; c) développement des infrastructures, notamment énergétiques ; d) technologie, innovation et connectivité ; et e) action climatique et sécurité alimentaire. Les données et les statistiques, ainsi que les dimensions sociales, dont le genre, ont été abordées en tant que domaines transversaux. La CEA a apporté une aide directe à 52 de ses membres en leur fournissant des services d'élaboration de politiques et de stratégies, une assistance technique, des services consultatifs et des activités de renforcement des capacités fondés sur des études analytiques intersectorielles. Par l'intermédiaire de son organe chargé de la formation, l'Institut africain de développement économique et de planification, la CEA a formé 4 278 fonctionnaires, experts et décideurs. La CEA a également contribué de manière notable aux travaux préparatoires des pays africains en vue des réunions internationales, dont le sommet du Groupe des Vingt, la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, le deuxième Sommet mondial pour le développement social, le deuxième Sommet africain sur le climat et la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

6. Les principaux résultats obtenus par la CEA au cours de la période considérée à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine (Agenda 2063) sont présentées dans la section qui suit. On trouvera de plus amples informations sur les types d'actions menées par la Commission pour servir les intérêts de ses membres dans le rapport sur l'évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique (E/ECA/COE/44/5) ; le rapport sur la suite donnée aux résolutions adoptées à la cinquante-septième session de la Commission (E/ECA/COE/44/8) ; le rapport sur l'appui de l'Organisation des Nations Unies à l'Union africaine et à l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/ECA/COE/44/10) ; le rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification (E/ECA/COE/44/15) ; le rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Avaza en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 (E/ECA/COE/44/20) ; le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires en Afrique dans le cadre du

Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (E/ECA/COE/44/21).

II. Principaux résultats obtenus

A. Promotion du programme de développement de l'Afrique en parlant d'une même voix

7. Les dirigeants de la CEA ont examiné les priorités de l'Afrique, les problèmes auxquels la région doit faire face et les solutions susceptibles d'être mises en œuvre pour le développement durable dans la région sur les principales plateformes mondiales et régionales. L'Afrique se trouve en effet à un tournant décisif, face à l'effet conjugué de crises relatives à la dette, aux changements climatiques, au retard de croissance, à la pauvreté et aux inégalités. Dans le cadre de sa participation de haut niveau aux travaux d'instances, telles que le sommet du Groupe des Vingt, les réunions annuelles conjointes et les réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, le deuxième Sommet mondial pour le développement social, la Réunion-bilan, quatre ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, et le forum politique de haut niveau sur le développement durable, la CEA a parlé au nom de l'Afrique et présenté des solutions d'avant-garde, porteuses de changements alignés sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

8. La CEA a veillé à ce que les priorités africaines en matière de viabilité de la dette et de financement du développement soient prises en compte dans les résultats à l'échelle mondiale. Elle a aidé les ministères africains des finances à définir une position commune africaine pour la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, dont les conclusions avaient été présentées dans le document final intitulé « Engagement de Séville ». Dans ce document, la Conférence a reconnu qu'il fallait mettre en place un mécanisme de réduction de la dette pour les pays en développement, a appelé à soutenir les négociations sur l'élaboration d'une Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, et s'est engagée à améliorer l'accès de l'Afrique au financement du développement.

9. La CEA a continué de réunir le Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale afin d'harmoniser les contributions africaines aux réformes financières internationales. Ces efforts ont abouti, en novembre 2025, à l'approbation d'une position commune sur la réforme de la dette par le Comité technique spécialisé sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration de l'Union africaine, ouvrant la voie à son adoption par les organes directeurs de l'Union africaine. Ces efforts ont également permis à la voix de l'Afrique d'être entendue. Dans la Déclaration des dirigeants publiée en novembre 2025, par exemple, le Groupe Vingt, s'est de nouveau dit résolu à alléger la dette, a pris note du recours à l'apport d'une aide sous la forme de liquidités et a reconnu la nécessité de prendre des mesures liées au climat. Ensemble, ces résultats renforcent la position de l'Afrique dans la gouvernance financière mondiale et dans les négociations sur la dette. Les réunions du Groupe de travail africain de haut niveau ont débouché sur un appel coordonné de l'Afrique en faveur de réformes, telles que la réaffectation des droits de tirage spéciaux inutilisés aux banques africaines de développement et la mise en place de mécanismes plus solides de règlement de la dette. Cet appel a été transmis au Groupe des Vingt et à d'autres organes.

10. À l'occasion du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025, la CEA a indiqué que, même si l'Afrique détenait 60 % du potentiel solaire mondial, moins de 3 % des investissements énergétiques mondiaux affluaient vers le continent, et que plus de 600 millions de personnes en Afrique subsaharienne manquaient d'électricité. Le Secrétaire exécutif, Claver Gatete, a appelé à une nouvelle donne en faveur du financement de l'énergie, de l'innovation énergétique et de l'accès à l'énergie. Il a en outre fait observer que l'énergie n'était pas seulement un bien public, mais aussi « un moteur de la création d'emplois, de l'industrie et de la transformation ». Il a exhorté les partenaires mondiaux à investir dans l'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique et géothermique en Afrique.

11. Au deuxième Sommet mondial pour le développement social, la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA, Hanan Morsy, a rappelé que la pandémie de COVID-19 avait révélé l'interconnexion des économies mondiales. Elle a appelé l'attention sur le fait que l'aide publique au développement consacrée à la santé en Afrique avait chuté de 70 %, ce qui signifiait une diminution des fonds disponibles pour lutter contre le VIH/sida et les maladies infectieuses. Elle a fait valoir que les pays devaient réorienter l'investissement, en mobilisant les ressources intérieures pour réduire leur dépendance à l'égard de l'aide, lutter contre les flux financiers illicites et tirer parti de l'intégration régionale pour l'approvisionnement et la fabrication.

B. Stabilisation macroéconomique grâce à la mobilisation des ressources intérieures, à l'approfondissement des marchés de capitaux et à la gouvernance économique

12. La CEA a fourni un appui direct à 22 de ses membres³ dans les domaines de la politique macroéconomique, du financement du développement et de la gouvernance économique. Elle a fourni des analyses directives⁴ et une assistance technique pratique et a contribué à une concertation de haut niveau. Les principales réalisations sont les suivantes : amélioration des systèmes de recettes intérieures (par exemple, nouvelles politiques fiscales), amélioration de la mesure des flux financiers illicites et renforcement des capacités pour le développement des marchés de capitaux, la planification intégrée et la modélisation macroéconomique.

13. Grâce à l'assistance technique fournie à l'Éthiopie en matière de politique et d'incitations fiscales, la nouvelle directive sur les investissements publiée par l'Office éthiopien des investissements (l'Ethiopian Investment Board) en juin (directive n° 1082/2025) prévoyait des mesures visant à introduire des règles plus strictes relatives aux exonérations fiscales et à améliorer la transparence des dépenses fiscales. Pour lutter contre les flux financiers illicites, la CEA a aidé le Burkina Faso, le Gabon, le Nigéria et le Sénégal à créer des groupes de travail techniques interinstitutions et à appliquer les méthodes recommandées par l'ONU pour quantifier ces flux. Trente-sept fonctionnaires de ces pays ont reçu une formation leur permettant de détecter les manipulations des prix commerciaux. Ils ont également appris à appliquer d'autres méthodes pour estimer les flux financiers illicites. Les quatre pays ont en outre estimé, à titre préliminaire, les flux financiers illicites pour orienter leurs grandes lignes d'action afin de préserver leur intégrité financière et de

³ Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Comores, Guinée équatoriale, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Guinée, Kenya, Libéria, Madagascar, Mozambique, Nigéria, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

⁴ Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique 2025 : Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : Proposition d'actions stratégiques transformatrices* (Addis-Abeba, 2025).

réduire ces flux. Le Sénégal, par exemple, a annoncé qu'il avait prévu de renforcer les inspections douanières sur les exportations d'or.

14. La CEA a aidé le Cameroun, le Ghana et la Zambie à gérer la dette intérieure et les risques budgétaires. Cette aide a permis aux pays de réexaminer leurs cadres institutionnels applicables à la dette publique et aux passifs éventuels. En conséquence, le Ghana a créé une unité chargée des risques budgétaires et la Zambie a renforcé la transparence dans la gestion de la dette publique et amélioré la surveillance des emprunts.

15. La CEA a aidé ses membres à renforcer leurs capacités à mobiliser des capitaux extérieurs et des capitaux privés. Par exemple, elle a dispensé à l'Autorité ougandaise des marchés financiers (Capital Markets Authority of Uganda) une formation spécialisée sur la finance islamique et les obligations *sukuk* (conformes à la charia). Cela a donné naissance à de nouvelles règles régissant les marchés des capitaux (règles applicables à l'octroi de licences et aux partenariats), qui ont permis au pays d'élargir sa base d'investisseurs. La Guinée a pu ainsi obtenir sa première notation du risque souverain, améliorant ainsi la transparence pour les investisseurs.

16. Dans le cadre de l'appui qu'elle apporte aux membres dans les domaines de la modélisation macroéconomique et de la planification intégrée, la CEA a aidé le Botswana à concevoir un modèle de prévision macroéconomique spécialement adapté qui servira à éclairer son prochain plan national de développement ; elle a aussi aidé l'Érythrée à élaborer son indice des prix à la consommation et à actualiser ses comptes nationaux, qui pourra ainsi utiliser les données les plus récentes dans sa planification macroéconomique.

17. La CEA a aidé ses membres à évaluer les résultats financiers de six villes : Addis-Abeba (Éthiopie) ; Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) ; Kigali (Rwanda) ; Lusaka (Zambie) ; Nairobi (Kenya) ; Yaoundé (Cameroun). La formation aux finances municipales dispensée aux fonctionnaires municipaux a débouché sur des réformes réalistes : les objectifs de recettes ont été revus à la hausse à Nairobi, les pertes de recettes ont été réduites à Lusaka et les possibilités d'utiliser des obligations municipales ont été envisagées à Addis-Abeba.

C. Accélération de l'intégration régionale grâce à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et à l'industrialisation durable

18. La CEA a promu le programme d'intégration régionale grâce à un large éventail d'initiatives visant à appuyer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, à faciliter le commerce et à diversifier l'économie. Elle a aidé l'Angola, le Botswana, le Cabo Verde, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, le Lesotho, la Libye et les Seychelles à élaborer des stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord, portant à 45 le nombre total de membres ayant bénéficié de cette aide. Elle a renforcé la mise en œuvre au niveau national, encouragé les chaînes de valeur régionales et le commerce durable, amélioré la facilitation du commerce et la coopération douanière et produit des analyses et des outils de mise en œuvre de la politique très utiles pour orienter l'intégration du commerce. Grâce à ces efforts, la CEA a contribué à l'obtention de résultats tangibles. Par exemple, certains pays ont traduit en mesures concrètes leurs stratégies de mise en œuvre de l'Accord, améliorant ainsi leurs capacités en matière de logistique commerciale et rejoignant les membres qui ont commencé à commercer dans ce cadre.

19. La CEA a aidé une trentaine de ses membres à élaborer leur stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord, notamment en y intégrant l'adaptation aux changements climatiques et la croissance verte. Elle a par exemple aidé le Togo à incorporer de nouveaux protocoles commerciaux dans sa stratégie, en organisant un atelier ouvert à diverses parties prenantes pour en valider la révision. La formation qu'elle a dispensée au comité national chargé de la mise en œuvre de l'Accord en Sierra Leone lui a permis de renforcer la coordination interinstitutions et d'orienter des réformes, telles que la simplification des procédures d'exportation pour les entreprises locales. D'autres membres de la CEA, dont les Comores, l'Ouganda, les Seychelles et la Zambie, ont bénéficié de services consultatifs adaptés pour élaborer des guides pratiques sur le commerce et des études diagnostiques, qui leur seront utiles au moment où ils commenceront à expédier des biens et des services dans le cadre de l'Accord. Actuellement, environ 30 membres prennent part aux échanges au titre de l'initiative commerciale guidée prévue par l'Accord, dont l'Éthiopie, la Namibie et le Nigéria depuis 2025.

20. La CEA a aidé 14 de ses membres à intégrer des considérations liées aux changements climatiques et à l'environnement dans leurs stratégies commerciales pour rendre les stratégies pérennes. Elle les a, par exemple, aidés à élaborer des dispositions vertes destinées à compléter leurs stratégies de mise en œuvre de l'Accord. Ces dispositions contiennent des analyses des chaînes de valeur vertes, ainsi que des plans d'action pour la promotion du commerce durable. Les plans d'action comprennent des mesures visant à recenser les possibilités offertes dans les chaînes de valeur des énergies renouvelables et dans l'agriculture résiliente face aux changements climatiques.

21. En outre, la CEA a collaboré avec la Communauté de l'Afrique de l'Est pour organiser un atelier de formation intensive sur les programmes relatifs aux opérateurs économiques agréés à l'intention des fonctionnaires des douanes du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de la Somalie et du Soudan du Sud. Dans le cadre de ces programmes, les opérateurs économiques dignes de confiance peuvent utiliser les procédures de dédouanement accélérées. À la suite de l'atelier, les administrations douanières des pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est ont commencé à rationaliser l'inscription des opérateurs économiques agréés et à harmoniser leurs procédures. Ces mesures permettront de réduire le temps de séjour des marchandises et de renforcer le commerce intrarégional.

22. La CEA a aidé ses membres à intégrer le commerce des services dans les chaînes de valeur régionales afin de tirer parti de l'économie tertiaire, qui représente plus de la moitié du produit intérieur brut de l'Afrique. En septembre, elle a organisé une conférence internationale sur la promotion du commerce des services et le renforcement des chaînes de valeur des services financiers en Afrique. Grâce à l'apprentissage entre pairs, les participants ont examiné les moyens de doper le secteur des services à forte valeur ajoutée dans le cadre de l'Accord. Le Burkina Faso et le Burundi ont présenté une analyse récemment achevée de leur secteur des services financiers et ont dévoilé des plans d'action visant à mieux intégrer ce secteur dans les chaînes de valeur régionales. En coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la CEA a mis au point le Trade Intelligence and Negotiation Advisor, une plateforme conviviale destinée à aider les négociateurs à traiter les données et à effectuer des simulations, renforçant ainsi la capacité des pays africains à négocier et à mettre en œuvre la libéralisation du commerce des services.

23. En partenariat avec la Banque africaine d'import-export, la CEA a lancé un projet visant à réduire les risques liés aux investissements en Afrique. L'action menée dans le cadre du projet consistait surtout à élaborer des normes et à définir de bonnes pratiques pour les zones économiques spéciales. Le Lesotho et la Namibie ont préparé un cadre d'action commun en vue de

l'intégration des deux pays dans la chaîne de valeur régionale du secteur automobile d'Afrique australe. Façonné par un dialogue de haut niveau sur les chaînes de valeur régionales dans le secteur de l'automobile, le cadre servira à aider les deux pays à attirer l'investissement et produire des composants au niveau local.

24. La CEA a aidé le Malawi à finaliser ses dispositions réglementaires relatives aux zones économiques spéciales. Une réunion de validation de ces dispositions s'est tenue en avril pour permettre la mise en œuvre effective de la politique industrielle du pays. Grâce à ces nouvelles dispositions, le Malawi sera en mesure d'accélérer la mise en place de parcs industriels. La CEA a également codirigé la mobilisation de ressources pour les zones industrielles transfrontières, telles que le parc agro-industriel commun prévu par la Zambie et le Zimbabwe. Elle a en outre collaboré avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et d'autres acteurs en vue d'obtenir des financements.

D. Développement des infrastructures et énergie au service du progrès

25. Pour aider les pays africains à attirer l'investissement dans les énergies durables, la CEA a renforcé les capacités de réglementation et de planification régionale de ses membres. La CEA a collaboré avec l'autorité nationale chargée de la réglementation du secteur énergétique du Mozambique (National Energy Regulator of Mozambique), par exemple, pour mettre au point une nouvelle méthode de tarification pour les contrats d'achat d'électricité. Cette méthode a désormais été officiellement adoptée, assurant une tarification transparente pour les producteurs d'électricité indépendants.

26. Au niveau sous-régional, la CEA s'est associée à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans le cadre d'un partenariat pour élaborer un cadre d'orientation pour une transition énergétique juste, dans lequel les stratégies d'élimination progressive du charbon seront alignées sur les objectifs en matière d'accès à l'énergie. Lors d'une réunion consultative d'experts qui s'est tenue à Windhoek en août 2025, les représentants de 14 États membres de la SADC sont parvenus à un consensus sur les principales caractéristiques de ce cadre et sur une feuille de route qui sera soumise aux ministres de la SADC chargés de l'énergie en 2026. La CEA a également organisé un atelier à Kigali en juin afin de discuter d'un cadre d'action continental pour la sécurité énergétique. Au cours de l'atelier, les participants se sont mis d'accord pour que certains principes relatifs aux stratégies nationales de sécurité énergétique soient adoptés.

27. La CEA a élaboré le premier cadre d'action à l'échelle du continent pour les véhicules électriques, dans lequel elle a indiqué les mesures réglementaires à prendre et les infrastructures qui devaient être développées pour accélérer l'adoption de véhicules électriques, tout en évaluant la qualité de l'air dans les villes et l'efficacité du transport. L'Afrique dispose désormais d'un guide à l'échelle continentale, qui aide des pays comme l'Afrique du Sud et le Kenya à définir les mesures d'incitation et les investissements en faveur de la mobilité électrique⁵.

28. En collaboration avec l'Union africaine et l'Organisation mondiale de la santé, la CEA a promu la sécurité routière. Dans le prolongement de l'appui qu'elle avait apporté pour la quatrième Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, tenue à Marrakech (Maroc), elle a facilité l'adoption de

⁵ Commission économique pour l'Afrique, Union africaine et Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Strategic directions for the development of electric vehicles in Africa: integrating renewable energy, decentralized smart infrastructure, and equitable transition strategies for climate-resilient mobility* (2025).

nouvelles normes de sécurité routière. Grâce à l'action de la CEA, le Rwanda a ouvert un centre d'essai de casques pour motocycles respectant les dispositions du Règlement ONU n° 22 afin d'améliorer la sécurité des motocycles. L'Ouganda a déployé un système national de données sur la sécurité routière afin de cibler les endroits où le risque d'accident était élevé.

E. Promotion de la transformation numérique et de l'innovation

29. Grâce à un large éventail d'initiatives, la CEA a ouvert la voie à la transformation numérique et à l'innovation en Afrique. Elle a aidé ses membres à élaborer des stratégies numériques nationales, à moderniser leurs cadres de réglementation et à tester dans le cadre de projets pilotes des outils innovants dans les secteurs de la technologie, de l'énergie et des transports. Elle a aidé le Burundi, le Mozambique et la République démocratique du Congo à élaborer et à valider des stratégies nationales globales relatives à la gouvernance des données. Chaque stratégie était alignée sur le Cadre stratégique de l'Union africaine en matière de données et sur la stratégie de l'Union africaine relative à l'intelligence artificielle et était approuvée lors d'ateliers de haut niveau, comportant des feuilles de route sur leur mise en œuvre et de nouveaux organes de gouvernance. Au niveau continental, la CEA a collaboré avec des partenaires importants pour organiser la tenue de consultations à l'échelle de l'Afrique en vue de définir des positions communes sur la transformation numérique. Ces consultations comprenaient l'examen africain à 20 ans du Sommet mondial sur la société de l'information organisé à Cotonou (Bénin) en mai 2025, et le quatorzième Forum africain sur la gouvernance d'Internet y a participé. Les consultations sont à l'origine de la Déclaration de Dar es Salaam sur l'examen africain à 20 ans du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que de la Déclaration de Cotonou sur l'accélération de la transformation numérique de l'Afrique, qui a réaffirmé l'engagement de l'Afrique en faveur de politiques numériques inclusives.

30. La CEA a testé dans le cadre de projets pilotes des solutions numériques pour la gestion des transports, en particulier le Système régional africain de gestion des corridors de transport, qui est une plateforme en ligne utilisant les données satellitaires et l'intelligence artificielle pour aider les autorités chargées des corridors à surveiller l'état des routes. Une fois élaboré, le système a été présenté à trois grands organismes chargés des corridors⁶. Une fois pleinement opérationnelle, cette plateforme devrait gérer les autoroutes transafricaines de manière beaucoup plus efficace.

31. En octobre, la CEA a collaboré avec la SADC pour lancer une plateforme en ligne de commerce et d'investissement, un portail unique conçu pour fournir aux commerçants et aux investisseurs un accès aux informations sur les marchés. Pour encourager son utilisation, la CEA a formé des fonctionnaires, des importateurs et des exportateurs de toute l'Afrique australe à l'utilisation des données commerciales et des services électroniques disponibles sur la plateforme et à l'utilisation de l'Initiative commerciale guidée. Les entreprises de la sous-région peuvent désormais facilement se rendre compte des taux de droits, découvrir de nouveaux débouchés et parcourir les offres technologiques en ligne. Les fonctionnaires encouragent activement l'utilisation de cette plateforme.

⁶ Voir <https://centralcorridor-ttfa.org/>, <https://www.ttcanc.org/northern-corridor-transit-and-transport-agreement> et <https://www.lobitocorridor.org/about>.

F. Action climatique avancée, renforcement de la résilience et sécurité alimentaire

32. Trente-neuf pays membres ont bénéficié directement de l'appui à l'élaboration des politiques à mener, des activités de coopération technique et de renforcement des capacités de la CEA dans les domaines suivants : financement de l'action climatique et politique climatique, économies bleue et verte, gouvernance foncière et chaînes de valeur agricoles.

33. La CEA a continué d'apporter un soutien technique au Groupe africain de négociateurs pour la coordination des institutions panafricaines en élaborant des positions communes pour la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cela a débouché sur l'adoption d'une série de messages et de recommandations clés à la treizième Conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique, qui s'est tenue à Addis-Abeba, dont il a été tenu compte systématiquement dans les négociations à l'échelle mondiale. Les dialogues sur le climat au niveau mondial accordaient une grande importance aux souhaits de l'Afrique concernant le financement de l'action climatique, la transition juste et les marchés du carbone, renforçant le pouvoir de négociation et la visibilité du continent. En outre, la CEA a coorganisé le dialogue régional 2025 du Fonds vert pour le climat avec l'Afrique, les 30 septembre et 1^{er} octobre à Addis-Abeba. À l'occasion de cet événement, les participants ont abordé les obstacles chroniques au financement de l'action climatique et élaboré un plan d'action visant à simplifier l'approbation des projets et à renforcer la capacité de réaction au niveau national.

34. La CEA a mis en place deux registres sous-régionaux de crédits d'émission, la Commission Climat pour la région du Sahel et la Commission Climat des États insulaires d'Afrique, afin d'aider les pays à monétiser leur action climatique. Au total, 9 petits États insulaires en développement et 17 pays du Sahel ont fourni des données sur des projets, et plusieurs transactions pilotes ont été enregistrées pour tester les systèmes. Ces plateformes permettent aux pays africains de générer et d'échanger des crédits d'émission de carbone soumis à des normes d'intégrité élevées, ce qui pourrait débloquent de nouvelles sources de financement consacrées à l'action climatique.

35. En mai, la CEA et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont organisé à Addis-Abeba un dialogue régional sur le financement extérieur et le développement résilient face aux changements climatiques à l'intention des petits États insulaires en développement. Des décideurs originaires de Cabo Verde, des Comores, de Maurice, des Seychelles et d'autres pays ont examiné des propositions, telles que les obligations bleues, les obligations souveraines indexées et les mécanismes de financement mixte. La CEA a contribué à l'élaboration et à l'amélioration des feuilles de routes nationales de financement établies par Cabo Verde et les Comores. Ces deux pays ont ensuite pris des mesures pour étudier la possibilité de convertir les dettes en mesures en faveur de la nature.

36. La CEA a joué un rôle central à l'occasion de la deuxième Réunion-bilan quatre ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui s'est tenue à Addis-Abeba en juillet 2025 (pour la première fois en Afrique). Ce rassemblement mondial avait pour but d'évaluer les progrès accomplis depuis le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en 2021. Les instances dirigeantes de la CEA ont recommandé d'adopter des modes de financement innovants et d'intégrer les filières agroalimentaires nationales dans les stratégies relatives au climat.

37. La CEA a lancé un projet pilote visant à renforcer les chaînes de valeur agricoles internationales entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, en particulier celles du cacao et du riz, dans le cadre du Programme commun d'agroparc africains, de l'Union africaine. Après des études sur le terrain et la tenue de consultations entre les gouvernements de ces deux pays, des ateliers de validation ont été organisés à Accra et à Abidjan (Côte d'Ivoire) en août 2025. Les participants aux ateliers ont validé le rapport d'étude sur l'évaluation des chaînes de valeur internationales du cacao et du riz en Côte d'Ivoire et au Ghana, ainsi que la recommandation visant à adopter les politiques envisagées portant sur la mise en place à titre pilote de parcs agro-industriels et la réforme des politiques et réglementations relatives à la commercialisation et la transformation locale.

38. En juillet, la CEA a organisé à Addis-Abeba un atelier régional de haut niveau consacré à la gouvernance foncière tenant compte des questions de genre. Des décideurs, des chefs traditionnels et des représentants de la société civile de toute l'Afrique ont participé à cette formation pratique, dans laquelle ont été utilisés des cadres de l'Union africaine, notamment le Cadre et les lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique. Durant la formation, les participants ont validé des plans d'action nationaux visant à renforcer les droits fonciers des femmes. L'atelier a également été l'occasion de lancer la nouvelle Plateforme régionale des femmes parlementaires sur les droits fonciers et la résilience climatique mise en place par l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Les pays ont décidé de réexaminer les lois discriminatoires relatives à l'héritage et à la propriété foncière. La CEA a également organisé conjointement la sixième Conférence sur les politiques foncières en Afrique, sur le thème « Gouvernance foncière, justice et réparations pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine de la Diaspora africaine », qui a permis d'enrichir la base de données factuelles sur les réformes foncières. L'Union africaine a lancé un appel à l'action dans lequel elle a exhorté les pays à renforcer les droits fonciers en tant que fondement de la sécurité alimentaire et de la résilience face aux changements climatiques.

G. Égalité femmes-hommes et inclusion sociale

39. La CEA a pris part à des initiatives visant à renforcer l'autonomisation des femmes, à éliminer la pauvreté, à renforcer la protection sociale et à améliorer l'emploi des jeunes en Afrique. Le Ghana, la Namibie, le Sénégal, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont mené à bien une évaluation approfondie de la protection sociale et de la pauvreté, établissant le fondement d'une analyse des réformes futures en vue d'aider les personnes vulnérables. La formation à la pauvreté multidimensionnelle et l'apprentissage interrégional entre pairs ont permis d'améliorer la capacité des décideurs à recenser les groupes à risque et à concevoir des politiques adaptées aux crises.

40. La CEA a étendu le recours à l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique en intégrant le climat et les droits de l'homme dans les orientations techniques. Avec le soutien de la CEA, quatre pays (Burundi, Mozambique, Soudan du Sud et Zimbabwe) ont renforcé leurs systèmes nationaux de statistiques genrées en approuvant de nouveaux cadres et indicateurs de suivi de l'égalité des sexes.

H. Données et statistiques avancées pour le suivi et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles

41. La CEA a progressé dans sa mission, qui a pour but de renforcer la production, la diffusion et l'utilisation de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles en Afrique. Elle a apporté un soutien à 18 de ses membres en leur offrant une assistance technique, une formation et des

supports de connaissances. Au Togo, par exemple, grâce à son appui consultatif, l'institut national de la statistique a pu finaliser son premier cadre national d'assurance qualité, qui a ensuite été soumis au Parlement pour adoption. En Guinée et en Sierra Leone, les orientations techniques de la CEA ont permis de mener à bien le passage au Système de comptabilité nationale de 2008, avec l'introduction d'un produit intérieur brut recalculé et d'une série actualisée d'indices des prix à la consommation qui rendent mieux compte des systèmes économiques actuels.

42. La CEA a aidé les pays à tirer parti du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale. Le Burundi, le Cameroun, le Mali et le Rwanda, par exemple, ont tous élaboré des plans d'action nationaux qui intègrent l'information géospatiale dans leurs stratégies statistiques. Les plans d'action amélioreront la gestion des données foncières, climatiques et démographiques.

43. La CEA a beaucoup insisté sur le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, qui jouent un rôle de premier plan dans l'établissement de l'identité juridique et le développement inclusif. Elle a aidé les parties prenantes nationales au Burundi et au Soudan du Sud à élaborer un plan stratégique global pour ces systèmes qui est aligné sur le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Ces plans prévoient des réformes visant à dématérialiser l'enregistrement des faits d'état civil, à améliorer la qualité des données et à faire en sorte que toutes les naissances et tous les décès soient enregistrés.

44. La CEA a aidé les pays à puiser dans des sources de données non traditionnelles pour combler le manque critique de données et harmoniser les statistiques en Afrique. Elle a fourni, par exemple, une assistance et des outils méthodologiques à l'Institut national de la statistique du Cameroun, ce qui lui a permis d'extraire les données relatives à la taxe sur la valeur ajoutée et de calculer un indice trimestriel du chiffre d'affaires qui suit l'activité économique par secteur.

I. Mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 grâce à la cohérence et à la collaboration dans l'action à l'échelle du système des Nations Unies

45. Grâce à une collaboration de haut niveau avec les trois cadres conjoints Union africaine-ONU, avec la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et ses coalitions et groupes de travail stratégiques et thématiques, les programmes conjoints CEA-système des Nations Unies, la CEA a fourni une aide coordonnée et axée sur les résultats qui a renforcé les capacités institutionnelles et amélioré la cohérence des politiques dans l'ensemble des priorités de transformation de l'Afrique⁷.

46. En collaboration avec la Banque africaine de développement et sous la direction de la Commission de l'Union africaine, la CEA a contribué à la finalisation d'une stratégie de mobilisation des ressources nationales pour la période 2025-2033. Dans la stratégie, le financement intérieur, l'innovation et la participation de tous sont considérés comme des facteurs importants de la croissance autonome pour l'Afrique. La stratégie a pour but de mobiliser les 3,3 milliards de dollars de fonds supplémentaire dont a besoin l'Afrique pour atteindre les objectifs fixés dans le deuxième plan décennal de mise en œuvre

⁷ Pour en savoir plus sur l'appui apporté par les Nations Unies à l'Union africaine et à son Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, voir le document E/ECA/COE/44/10.

de l'Agenda 2063 (2024-2033)⁸. La CEA a contribué à la mise au point d'outils pour transposer le plan en droit interne, notamment le Manuel des indicateurs de base de l'Agenda 2063 et le cadre de suivi et d'évaluation. Ces outils aident les membres de la CEA à intégrer le plan de mise en œuvre dans leurs propres plans de développement et améliorent le suivi et l'établissement de rapports. Afin d'accélérer le plan de mise en œuvre, la CEA a organisé, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, un événement de haut niveau avant la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable, au cours de laquelle les coordonnateurs et coordinatrices résident(e)s, les organes de l'Union africaine et les partenaires ont mis l'accent sur l'intégration du principe de « deux agendas, un plan » dans les cadres de coopération nationaux, le renforcement des capacités des équipes de pays des Nations Unies et l'amélioration de l'alignement, des systèmes de données et la publication de rapports intégrés dans le système des coordonnateurs/coordinatrices résident(e)s.

47. En collaboration avec le Département de la communication globale, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et d'autres organismes, la CEA a organisé le Cycle de conférences sur l'Afrique. Le thème de 2025 était le même que le thème annuel de l'Union africaine : « Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine grâce aux réparations ». Le cycle, qui s'est tenu en mai, a eu des résultats notables, notamment un exposé multidimensionnel sur la justice réparatrice qui dépasse le cadre historique de la question, mettant l'accent sur les priorités relatives à l'économie, à la gouvernance et au développement. Dans le cadre de cette redéfinition, les réparations ont été considérées comme faisant partie intégrante de la correction des inégalités structurelles et de l'accélération des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Les principaux résultats des délibérations ont été un appel à l'action en faveur d'une justice réparatrice systémique, structurelle et fondée sur le respect des droits, qui ne se limite pas à une compensation financière pour remédier aux injustices historiques, économiques, sociales, culturelles et environnementales.

48. En mars, la CEA a convié les représentants de la jeunesse africaine à une réunion sur le thème « Mettre la Zone de libre-échange continentale africaine au service des jeunes Africains : possibilités offertes, défis à relever et voie à suivre ». Les représentants ont mis en lumière des défis, tels que le chômage, les changements climatiques et les tensions géopolitiques et ont appelé à l'adoption d'approches novatrices et inclusives pour la facilitation du commerce, l'entrepreneuriat, l'enseignement et la coopération transfrontières. La Zone de libre-échange continentale africaine a été mise en avant comme un moyen de promouvoir le développement durable, conformément aux deux programmes. Dans leur appel à l'action, les participants ont exhorté les gouvernements à préserver le caractère unique de la région tout en favorisant l'intégration et à faire participer davantage les jeunes à la gouvernance. Ils ont également appelé à une mobilité accrue, à une aide à l'innovation via un fonds pour la jeunesse et des pôles d'innovation, ainsi qu'à des politiques inclusives en faveur des jeunes marginalisés.

49. En avril 2025, la CEA, en collaboration avec le Gouvernement ougandais, la Commission de l'Union africaine, l'Union panafricaine de la jeunesse et d'autres organisations, a organisé conjointement un Forum des enfants et des jeunes en marge de la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable. Les jeunes Africains ont parlé de la création d'emplois, de l'autonomisation des jeunes et de la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable. Dans le document final, les délégués des jeunes, les parties prenantes et les participants ont réclamé une

⁸ Union africaine, *La décennie de mise en œuvre accélérée : deuxième plan décennal de mise en œuvre 2024-2033* (Addis-Abeba, 2024).

protection sociale universelle tenant compte des jeunes, des services de garde d'enfants financièrement accessibles, un financement juste et équitable de l'action climatique, l'intégration de l'économie informelle dans le secteur formel, l'alignement de la formation sur le marché du travail, un mentorat intergénérationnel et la participation institutionnalisée des jeunes à la gouvernance. La Déclaration des enfants et des jeunes a été annexée à la Déclaration de Kampala et mise en relief le 23 juillet 2025 à l'occasion de la Journée de l'Afrique, dans le cadre du forum politique de haut niveau qui s'est tenu à New York.

J. Modalités opérationnelles visant à améliorer l'exécution du programme de travail

50. La CEA a continué de veiller à ce que l'exécution de son programme de travail soit axée sur les résultats et d'inculquer une culture de la responsabilité et de l'acquisition de connaissances. Elle a également continué à organiser des réunions trimestrielles consacrées au principe de responsabilité et à l'examen de l'exécution du programme, présidées par le Secrétaire exécutif, afin d'examiner en détail le plan d'activité annuel, de suivre la mise en œuvre du programme, de mettre en évidence les progrès accomplis et les difficultés rencontrées et de favoriser l'apprentissage interdivisions.

51. La CEA est restée attachée à l'efficacité et à l'efficience dans l'exécution de son programme de travail, malgré les problèmes de liquidités qui touchent l'ensemble du système des Nations Unies et malgré les contraintes financières et l'incertitude qu'entraîne l'initiative ONU80. La CEA a amélioré l'efficience et la satisfaction des clients dans les services de capital humain, les installations et autres services administratifs. Elle a continué de déployer des outils numériques et d'améliorer ses processus pour pouvoir suivre en temps réel les procédures administratives (recrutement, passations de marchés et services de conférence).

52. La CEA a lancé une initiative en direction de talents ciblant les femmes et les personnes de pays sous-représentés pour pourvoir ses postes vacants. Grâce à cette initiative, elle a aidé à maintenir la proportion de femmes occupant des postes d'administrateur à 46 % en 2025 (soit la même proportion qu'en 2024). La CEA a également facilité la formation professionnelle pour tous les fonctionnaires chargés des achats afin qu'ils obtiennent au moins la certification de niveau 4 délivrée par le Chartered Institute of Procurement and Supply.

53. La Division des publications, des conférences et de la gestion du savoir a obtenu le renouvellement de sa certification ISO 14001 pour ses activités écologiques, a élargi ses services de réunion sans support papier grâce à la plateforme Paper-Smart et a assuré la fourniture en temps voulu de documents multilingues pour tous les événements majeurs. Les installations de conférence de la CEA ont été remises en état et modernisées. Notamment, les salles de conférence 1 et 2 ont été entièrement rénovées et rouvertes, ce qui a permis d'utiliser simultanément les deux salles plénières pour la première fois depuis 2022.

54. Pour compenser les coupes budgétaires et assurer la pérennité de ses activités, la CEA a diversifié sa base de donateurs et renforcé sa collaboration avec ses principaux partenaires africains et internationaux. Elle a élaboré un plan intégré pour la mobilisation de ressources extrabudgétaires, obtenu de nouveaux financements et noué des partenariats de haut niveau.

III. Conclusion

55. S'appuyant sur les résultats obtenus et les enseignements tirés en 2025, la CEA trace la voie à suivre pour obtenir des résultats encore plus importants en 2026. Elle a renouvelé son engagement en faveur de ses cinq domaines d'action stratégiques et de ses deux domaines transversaux. Plus précisément, elle continuera d'aider les pays membres dans leur gestion macroéconomique, en intensifiant son appui à la mobilisation des ressources intérieures, en œuvrant aux fins de réformer l'architecture mondiale de la dette et en prônant une plus grande équité dans les institutions financières internationales qui tiennent davantage compte des besoins de l'Afrique. L'intégration régionale figure en bonne place parmi les priorités, et la CEA prévoit d'accélérer son appui à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en aidant les pays à passer de l'élaboration de stratégies à l'intensification des flux commerciaux. La CEA encouragera également l'industrialisation durable. Elle s'emploiera en outre à obtenir davantage de fonds pour financer l'action climatique pour l'Afrique et appuiera les initiatives en faveur des économies verte et bleue pour faire en sorte que l'action climatique crée des emplois et réduise la pauvreté.

56. La CEA mettra davantage l'accent sur la transformation numérique, en cherchant à diriger des programmes de paiement numérique, de préparation au commerce électronique et de gouvernance des données pour que l'Afrique puisse progresser rapidement dans l'ère numérique. Le renforcement des systèmes de données et de statistiques sera également une priorité pour que la planification soit aussi efficace que possible. La CEA redoublera d'efforts dans le domaine de l'inclusion sociale, en promouvant l'adoption de politiques en faveur d'une croissance inclusive tout en s'attaquant aux inégalités, en élargissant la protection sociale et en veillant à ce que les femmes et les jeunes occupent une place centrale dans les plans de développement.

57. La CEA continuera d'intégrer des domaines transversaux, comme l'égalité des sexes, l'inclusion du handicap, les droits humains et la viabilité environnementale dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats.

58. La CEA continuera de coopérer étroitement avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales et nouera des partenariats pour mobiliser les connaissances et les fonds nécessaires au développement en Afrique. La priorité de la CEA est d'offrir des solutions stratégiques et réalistes pour stimuler la reprise économique et la croissance durable en Afrique. Pour atteindre cet objectif, elle doit devenir le principal groupe de réflexion, conseiller politique et organisateur de réunions en Afrique et axer son action sur la mise en œuvre et l'obtention de résultats tangibles. La CEA souhaite que les progrès réalisés en 2025 soient durables et que ses membres se rapprochent de plus en plus de la concrétisation de leurs aspirations en matière de développement.
